



Erasmus+ - AEF-Europe  
AC1- Mobilité des individus  
Appel 2023

**AC171 – Mobilité des individus soutenue par les fonds de politique extérieure**

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PROJETS DE MOBILITÉ SOUTENUS PAR DES FONDS DE POLITIQUE EXTÉRIEURE ÉTABLIS PAR LES AGENCES NATIONALES**

Dans le cadre de l'Appel 2023 et conformément aux dispositions au Guide du Programme, l'AEF-Europe a décidé de **limiter la durée des activités de mobilité**, à l'exception des régions 1 (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo<sup>1</sup>, Monténégro) et 2 (Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international):

- Mobilité étudiante : durée des activités limitée à 6 mois
- Mobilité des personnels : durée des activités limitée à 15 jours.

---

<sup>1</sup> Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice (CIJ) sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.